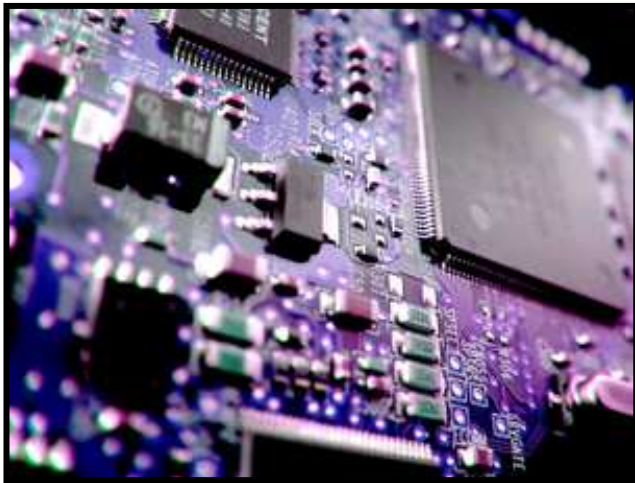


Mémoire de Vision Montréal



Soumis le 11 avril 2012

Dans le cadre de la consultation sur la valorisation du développement économique local dans l'agglomération de Montréal

À la Commission du développement économique et urbain et de l'habitation



Présenté par :



Mme Louise Harel
Chef du parti Vision Montréal et
Chef de l'Opposition officielle à la Ville de Montréal

M. Réal Ménard
Maire de l'arrondissement de Mercier/Hochelaga-
Maisonnette

À PROPOS DE L'AUTEUR

L'Opposition officielle de la Ville de Montréal est composée de 18 élus de Vision Montréal, dont quatre maires d'arrondissement. La chef de Vision Montréal et de l'Opposition officielle est Mme Louise Harel.

RÉSUMÉ

Le présent mémoire propose diverses recommandations visant d'abord la création et le maintien de l'emploi et la nécessité de clarifier les rôles et les responsabilités des intervenants impliqués dans le développement économique de Montréal. L'objectif est de proposer une approche globale visant à implanter une politique et des mécanismes favorisant l'efficacité au niveau local.

L'absence de leadership et de coordination de l'apport et de l'expertise des acteurs du développement économique empêche l'atteinte d'objectifs « quantifiables ». Sans ces derniers, il ne saurait être possible de vérifier l'efficacité et les progrès de la Stratégie de développement économique montréalaise.

C'est pourquoi nous croyons essentiel que la Ville se dote d'une stratégie pour le développement économique local visant à améliorer le portrait et la coordination des interventions locales à l'échelle de l'agglomération tout en misant sur les forces de Montréal, notamment sur les secteurs industriel et de l'économie sociale. En outre, nous croyons que des améliorations peuvent être apportées au réseau des intervenants locaux afin de décupler leur impact. Les CLD, les CDEC et les SAGE sont des acteurs importants du développement économique local que l'agglomération a tout intérêt à mettre à profit. À cet égard, l'équité entre citoyens et la collaboration sont les principes directeurs qui ont orientés notre réflexion.

Il est important de souligner que Vision Montréal croit fermement dans le rôle de portes d'entrées joué par les CLE et les CDEC. L'ancrage territorial d'organisations du développement économique local est une dimension essentielle de leur action et les recommandations soumises dans ce mémoire visent l'élaboration de stratégies organisées en fonction des territoires et non des clientèles.

De manière générale, voici quelques principes devant guider les décideurs municipaux :

- Outiller Montréal pour accroître ses avantages comparatifs en misant notamment sur le secteur industriel et l'économie sociale;
- Maintenir un portrait complet et à jour des établissements et de l'emploi;
- Présenter un bilan annuel des actions des intervenants qui contribuent à préciser le portrait de l'économie montréalaise;
- Soutenir les intervenants du milieu pour qu'il atteigne un seuil critique d'impact.

TABLES DES MATIÈRES

I. MISE EN CONTEXTE ET OBJECTIFS DE CE MÉMOIRE	4
a. Pourquoi le développement économique local (DÉL) doit-il être une priorité pour Montréal?	4
b. Les investissements immobiliers ne peuvent être une réponse aux pertes d'emplois	4
c. Le rôle du développement économique local dans la relance économique de Montréal	5
II. DÉVELOPPER UNE STRATÉGIE MUNICIPALE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL	7
a. Coordonner et faciliter les interventions en DÉL	7
b. Revitaliser les parcs industriels en collaboration avec les acteurs du DÉL	8
c. Mettre l'accent sur l'économie sociale	10
III. AMÉLIORER L'IMPACT DES ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL	12
a. Contribuer à un portrait complet et à jour des établissements et de l'emploi	12
b. Atteindre un seuil critique des budgets et du personnel pour une meilleure performance	13
i. Équité externe	13
ii. Équité interne	14
iii. Miser sur la collaboration	14
IV. CONCLUSION	16
Annexe I - Motion sur la relance industrielle	17
Annexe II - Motion sur la bonification du programme ClimatSol	18
Annexe III - Motion d'appui aux CDEC	18
Annexe IV - Liste des recommandations	20

I. MISE EN CONTEXTE ET OBJECTIFS DE CE MÉMOIRE

a. Pourquoi le développement économique local (DÉL) doit-il être une priorité pour Montréal?

Depuis plusieurs années, Montréal s'est engagée dans une lente désindustrialisation. Depuis la plus récente récession, Montréal éprouve des difficultés à se relever et perd du terrain face à ses concurrents internationaux. Le bilan de l'année 2011 est particulièrement révélateur. De mai à décembre 2011, Montréal a connu sept mois consécutifs de pertes d'emplois. Ce sont 42 900 emplois qui ont été perdus. En décembre 2011, à peine 6000 personnes de plus étaient au travail en comparaison au creux de la récession, en septembre 2009¹.

Au cours des récentes années, mêmes les plus importants fleurons de l'économie montréalaise ont été touchés, tels que le pharmaceutique, l'aérospatial et la pétrochimie, en plus du déclin du secteur manufacturier. Ce dernier a connu en cinq ans, de 2007 à 2011, un recul de 20,3 % avec la perte de près de 23 700 emplois. La fermeture de Shell, de Mabe, d'Aveos et de plusieurs centres de recherche de multinationales pharmaceutiques (Johnson & Johnson, Sanofi-Aventis) constitue quelques-uns des plus récents soubresauts de l'emploi à Montréal. Cette conjoncture se reflète d'ailleurs nettement dans le taux de chômage. Celui-ci atteignait 10,8 % en décembre, soit 2,7 % de plus que le taux de l'ensemble de la province. Depuis, le taux de chômage demeure en hausse; il atteignait 11,3 % en février 2012 et 11,1 % en mars 2012.

Malgré une tendance lourde vers la désindustrialisation, l'industrie manufacturière (textile, aérospatial, pharmaceutique, etc.) domine toujours l'économie montréalaise avec plus de 122 000 emplois, soit 12,5 % du total². Une part importante de ces emplois, environ 35 000, est notamment regroupée au sein des 19 parcs industriels que compte Montréal et où sont établies plus de 550 entreprises³. Dans ce contexte, il est donc possible de prévoir d'importantes pertes d'emplois au cours des années à venir si aucune action d'envergure n'est entreprise pour consolider les grappes technologiques, revitaliser nos parcs industriels et soutenir le développement économique local.

b. Les investissements immobiliers ne peuvent être une réponse aux pertes d'emplois

Le déclin industriel et économique de Montréal est en partie masqué par la vigueur des investissements immobiliers, commerciaux et institutionnels dont profite présentement Montréal. En mars 2012, la Commission de la construction du Québec recensait en effet 188 chantiers en cours, totalisant 16,2 G\$ d'investissement sur l'île. Toutefois, de ces investissements, 53,1 % sont d'ordre institutionnel et commercial, 38,5 % résidentiel, 8 % relève du génie civil et de la voirie, ne laissant seulement que 0,4 % (soit 67,1 M\$) au secteur industriel⁴. La faiblesse des investissements industriels risque d'accentuer les pertes d'emplois et démontre bien l'abandon de l'administration actuelle envers ce secteur.

La Stratégie de développement économique 2011-2017 *Montréal / Espace pour créer et réussir* s'inscrit essentiellement sur l'immobilier. Les secteurs manufacturiers et industriels n'y sont pas abordés de manière spécifique ni détaillée, tandis que les grappes industrielles ciblées (l'aérospatial, les technologies vertes, les sciences et technologies de la santé, les TIC et les éco-parcs industriels), ne s'accompagnent d'actions concrètes

¹ « Enquête sur la population active - Agglomération de Montréal », Montréal en statistiques, décembre 2011.

² Profil économique, Ville de Montréal, janvier 2012.

³ « Les parcs industriels municipaux : constats et pistes d'intervention », Commission du conseil d'agglomération sur le développement économique, 21 octobre 2010.

⁴ Direction du développement économique et urbain, Montréal en statistiques, selon les données publiées par la Commission de la construction du Québec, 10 avril 2012.

qu'en faveur de l'industrie de l'aérospatiale et de la fabrication du matériel de transport, sans planification pour les autres secteurs⁵.

Cette Stratégie 2011-17 ne développe aucune intervention spécifique de développement économique local et ne fait aucune référence à l'outil incontournable que constituent les Plans d'action locaux pour l'économie et l'emploi (PALÉE) dont sont responsables les CLD et les CDEC. La Stratégie est tournée vers l'international et cherche à attirer les talents et les investisseurs par le truchement d'une image de marque, l'attrait culturel ainsi que par des projets immobiliers d'envergure⁶. Bien que ce volet puisse contribuer à l'essor économique de Montréal, il est loin d'être suffisant.

Cette approche est d'autant plus préoccupante que la notion de talent qu'elle véhicule vise l'employabilité de haut niveau faisant complètement abstraction des résidents moins scolarisés, en reconversion ou ayant besoin de formation technique ou continue. La Stratégie prend acte du fait que Montréal est en pleine transition d'une économie traditionnelle principalement basée sur le secteur manufacturier vers une économie diversifiée, axée sur les services et le savoir; néanmoins, elle ne prévoit pas le soutien nécessaire à une telle transformation.

Nous croyons que l'abandon de l'administration montréalaise du secteur industriel est une erreur et que la Ville doit procéder à une relance industrielle de la région. Montréal est encore aujourd'hui l'économie la plus diversifiée du Canada et cela compte parmi ses plus grandes forces⁷. Une telle relance industrielle vise non pas à maintenir Montréal dans l'économie du passé, mais plutôt à soutenir sa base économique de manière à mieux la propulser vers des secteurs d'avenir. Un haut taux de chômage ne pourra que ralentir cette émergence dans le 21^e siècle.

Il nous semble donc essentiel de planifier de manière plus structurée cette transition de Montréal, faute de quoi la faiblesse du taux d'investissements industriels risque de plonger dans une crise importante à moyen terme le pan le plus important de l'économie montréalaise et tous les citoyens qui en dépendent.

c. Le rôle du développement économique local dans l'essor économique de Montréal

Nous croyons que le développement économique local a un rôle déterminant à jouer dans la relance économique et industrielle de Montréal. Le développement économique local consiste en la création d'emplois, de commerces et d'entreprises de proximité, intégrés au tissu urbain ou situés dans des parcs industriels facilement accessibles aux résidents. Il peut être encouragé et soutenu de diverses manières : en stimulant le démarrage d'entreprises, en facilitant leur accès à du financement, en favorisant l'entrepreneuriat et l'employabilité des résidents, en soutenant la croissance des entreprises existantes, en prodiguant des formations de qualité à la main d'œuvre locale, etc. En outre, le développement économique local s'appuie nécessairement sur les forces du milieu, de sorte que, pour être porteuses, les actions mises en œuvre doivent être ancrées territorialement et appuyées par une connaissance réelle du milieu d'intervention. L'amélioration de l'attractivité économique des milieux à développer peut impliquer un nombre important d'intervenants à l'échelle de la Ville, de l'arrondissement et du milieu lui-même. Toutefois, il est important de souligner le rôle primordial joué par les organismes de développement économique local tel que les Centres locaux de développement (CLD), les Corporations de développement économique et communautaire (CDEC) et les Services d'aide aux jeunes entrepreneurs (SAJE).

⁵ Stratégie de développement économique de Montréal 2011-2017, p. 40.

⁶ Pourtant l'industrie culturelle ne représente qu'un peu plus de 50 000 emplois sur près d'un million, soit 0,05% de l'économie montréalaise, même si elle a de grands impacts sur l'économie montréalaise, notamment au niveau de son attraction touristique.

⁷ Stratégie de développement économique de Montréal 2011-2017, Profil économique, p.3

Dans ces circonstances, nous sommes donc heureux que la Commission sur le développement économique et l'habitation se penche sur les moyens de valoriser le développement économique local. Une meilleure planification du DÉL, son arrimage aux objectifs généraux de développement économique au niveau de Montréal et de l'agglomération et une meilleure coordination des intervenants impliqués seront à notre avis des contributions importantes à la relance économique de Montréal.

Dans ce cadre, nos recommandations portent sur deux enjeux. Dans la première section, nous suggérons que la Ville de Montréal se dote d'une stratégie de développement économique local, coordonnée à l'échelle de la Ville, mais en coordination avec les acteurs du milieu, intégrant notamment des actions décisives en matière de revitalisation des parcs industriels et d'économie sociale. Dans la deuxième section, nos recommandations identifient des moyens d'accroître et d'améliorer l'impact qu'ont les intervenants du développement économique local.

II. DÉVELOPPER UNE STRATÉGIE MUNICIPALE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL

a. Coordonner et faciliter les interventions en DÉL

Afin de valoriser le développement économique local, l'Opposition officielle estime que bien au-delà d'un réaménagement des structures, la Direction du développement économique et urbain de la Ville de Montréal doit assumer un rôle plus dynamique et doit agir comme facilitateur et principal coordonnateur pour soutenir la transition vers l'économie du savoir et contribuer au développement des entreprises et de l'emploi. Pour ce faire, l'Opposition officielle est favorable à la création d'un guichet au sein du Service de développement économique de la Ville de Montréal. Ce guichet aurait trois mandats généraux, pouvant se décliner ainsi :

1. Informer et rediriger les entreprises, entrepreneurs et investisseurs

- Offrir un service de première ligne aux entreprises, entrepreneurs et investisseurs visant principalement à les orienter vers les personnes et les organismes ressources appropriés.

2. Développer les relations entre les actions du développement économique local

- Créer un comité conjoint CLD-CDEC-Montréal qui siègera trois à quatre fois par année;
- Promouvoir l'échange d'information et de meilleures pratiques entre les différents acteurs du DÉL;
- Encourager la création de partenariats porteurs entre différents acteurs du DÉL;
- Organiser en partenariat avec les acteurs du milieu des événements d'envergure (tel qu'un Forum de l'emploi manufacturier⁸) visant à mobiliser tant les intervenants économiques et les entreprises que les travailleurs.

3. Améliorer la coordination des interventions locales et leur arrimage avec la Stratégie métropolitaine

- Coordonner, en collaboration avec les arrondissements et les intervenants locaux, la mise en œuvre des PALÉE et des autres programmes de soutien au DÉL;
- Assurer une représentation adéquate du secteur industriel et commercial dans l'élaboration du plan d'urbanisme;
- Assurer la centralisation de l'information générée sur l'économie montréalaise par les acteurs du milieu afin d'améliorer le portrait global de la métropole;
- Faire des propositions au Conseil municipal quant à des programmes de soutien et de financement pouvant améliorer efficacement le DÉL.

Nous croyons que la présence de ce guichet aura un effet stimulant et permettra aux organisations sur le terrain d'accroître l'efficacité de leurs interventions tout en tenant compte de leur expertise propre. Ce guichet s'inscrit par ailleurs dans l'esprit de la Loi 34, Loi sur le ministère du Développement économique et régional, qui vise à créer un véritable guichet unique pour les investisseurs. Notons, toutefois, que l'Opposition officielle ne souhaite pas que le point de référence créé centralise les activités ou les budgets des intervenants locaux. Au contraire, les intervenants locaux sont essentiels de par leur proximité et leur connaissance du milieu et leur capacité d'intervention à de multiples niveaux complémentaires (soutien aux entreprises, formation des travailleurs, amélioration de l'employabilité, etc.). Il est donc essentiel qu'ils maintiennent une présence forte sur le terrain afin que les entreprises et les investisseurs puissent aussi transiger directement avec eux. Les objectifs du guichet seront en fait complémentaires; ils visent non pas à

⁸ En février 2012, Vision Montréal a proposé que la Ville de Montréal tienne un forum sur l'emploi manufacturier, en collaboration avec le Gouvernement du Québec, comptant sur la participation de tous les partenaires socio-économiques de l'île de Montréal. Cela aurait pu se traduire par l'élaboration d'un plan mobilisateur.

remplacer les portes d'entrées locales, mais plutôt à améliorer leur coordination, préciser le portrait global de l'économie montréalaise et identifier les synergies entre les acteurs et les interventions.

RECOMMANDATION 1

Créer un guichet pour le développement économique local au sein du Service du développement économique de Montréal pour agir comme point de référence pour les entreprises et investisseurs, améliorer la coordination de la mise en œuvre des politiques de DÉL et les interventions des acteurs locaux et préciser le portrait économique montréalais afin d'informer la prise de décision économique des élus.

La Stratégie de développement économique de Montréal 2011-2017 ne tient pas compte de l'ensemble des acteurs du DÉL. Certains d'entre eux (notamment les CDEC, CLD, SDC et SAJE) y sont interpellés, mais d'une manière qui n'est ni précise ni systématique. Malgré le rôle principal joué par les CLD, les CDEC, les SDC et les SAJE dans le DÉL, de nombreux autres acteurs peuvent être mis à contribution tel que les CDC, les CLÉ, les CJE, les Chambres de commerce, etc. Il nous semble essentiel que la Ville de Montréal connaisse mieux les divers intervenants du DÉL, leur mandat et leurs forces afin de les mettre à profit et pouvoir mieux les coordonner.

Afin de maximiser la coordination et la cohérence des actions mises en œuvre, nous invitons la Ville de Montréal à prendre en compte l'ensemble des acteurs du DÉL dans le cadre de sa réflexion sur la valorisation du DÉL. Que ce soit lors de l'élaboration d'une stratégie du DÉL ou encore dans la précision du mandat d'un coordonnateur municipal du DÉL, l'intégration de l'ensemble des acteurs donnera lieu à une meilleure coordination des interventions locales.

RECOMMANDATION 2

Reconnaître le rôle et l'apport de l'ensemble des acteurs du DÉL, omis dans la Stratégie de développement économique de Montréal 2011-2017, en les associant à toute politique de développement local.

b. Revitaliser les parcs industriels en collaboration avec les acteurs du DÉL

La présence de nombreux parcs industriels municipaux sur son territoire constitue un avantage comparatif pour Montréal. Toutefois, l'état de plusieurs de ces derniers freine la prospection, voire la rétention, d'entreprises et d'investisseurs. Ces parcs industriels pourraient toutefois détenir un potentiel important de croissance et de création d'emplois au niveau local si des actions décisives étaient entreprises conjointement avec le gouvernement québécois, la Ville et les intervenants locaux. Pour le moment, toutefois, un rapport de la Commission du Conseil d'agglomération sur le développement économique déposé en octobre 2010 démontre que les parcs industriels montréalais sont vétustes et peu adaptés aux besoins des entreprises (faible desserte en transport en commun, hauteurs ou superficies ne répondant pas aux nouvelles normes, infrastructures vieillissantes ou à compléter, etc.).

Malheureusement, certains des outils disponibles pour moderniser les parcs industriels et accroître leur attractivité sont tout aussi peu adaptés aux besoins de Montréal. L'enjeu de la décontamination est notoire à cet égard. À maintes reprises, Vision Montréal a réitéré sa demande de bonifier le programme provincial ClimatSol. Nous croyons que le Gouvernement du Québec doit tenir compte de la présence importante de sols contaminés sur le territoire de la métropole. Les besoins actuels pour la réhabilitation des terrains sont estimés à 800 M\$ pour une superficie de près de 20 millions de mètres carrés, soit l'équivalent de 6 % du territoire de la Ville de Montréal. Présentement, les conditions d'obtention d'un support financier sont nettement insuffisantes pour répondre aux besoins montréalais. Parmi les modifications proposées par notre formation, nous suggérons la

levée du plafonnement des subventions à 1 M\$ et l'établissement du montant maximal de l'appui financier pour un projet à 10 % de l'enveloppe globale du programme. De cette façon, le programme ClimatSol pourra réellement contribuer à la revitalisation des parcs industriels de Montréal, à l'attraction d'investissements étrangers et à la réduction du taux de chômage sur l'île.

RECOMMANDATION 3

Adapter le programme ClimatSol à la réalité de Montréal en levant le plafonnement des subventions à 1 M\$ et l'établissement du montant maximal de l'appui financier pour un projet à 10 % de l'enveloppe globale du programme.

L'Est de Montréal a été particulièrement touché par les pertes d'emplois liées à la désindustrialisation de Montréal. La fermeture de la raffinerie Shell n'en est que le dernier exemple. Ce territoire, à l'est du boulevard Pie-IX, compte pour le quart de la population totale de l'agglomération de Montréal, 11 des 19 parcs industriels de la Ville s'y trouvent et s'y concentre près du quart (24,4 %) du bassin de main d'œuvre résidante de Montréal. La Stratégie de développement économique 2011-17 comporte un Plan d'action visant spécifiquement la relance économique de ce territoire. Ce plan d'action est accompagné d'un nouveau fonds, le Fonds de développement de l'Est, aussi appelé le Pr@m-Est, doté d'un budget d'un million de dollars par année. Si Vision Montréal salue la création de ce fonds, nous le jugeons toutefois insuffisant. Ce fonds aurait dû être doté d'une capitalisation plus importante afin de pouvoir appuyer des projets structurants et novateurs pour la relance de l'Est, qu'ils soient privés ou publics.

RECOMMANDATION 4

Accroître la capitalisation du Fonds de développement de l'Est, notamment en invitant les gouvernements provincial et fédéral à s'y joindre.

Un autre élément incontournable de la revitalisation des parcs industriels consiste en la disponibilité d'une main d'œuvre qualifiée. À cet égard, les intervenants du réseau local jouent un rôle déterminant en offrant des services de formation, de développement ou de recrutement de la main d'œuvre. Pour le moment, les investissements en infrastructures sont privilégiés dans le cadre des revitalisations. Les recommandations de la Commission à la suite d'une étude approfondie sur les parcs industriels montréalais sont univoques à cet égard; ils ciblent l'amélioration des infrastructures, du cadre bâti, de l'état de la chaussée et de la qualité de l'aménagement paysager. Les infrastructures et la main d'œuvre sont les deux côtés de la même médaille.

Afin d'accroître la capacité des intervenants locaux d'impliquer la main d'œuvre locale et résidante, de mieux orienter les travailleurs en reconversion et d'offrir un portrait plus précis du marché du travail, il est essentiel qu'ils deviennent des acteurs à part entière dans les projets de revitalisation des parcs industriels.

RECOMMANDATION 5

Reconnaître l'importance du rôle joué par les intervenants du DÉL en termes d'amélioration de l'employabilité et de la réduction des pénuries de main d'œuvre essentielles à la revitalisation des parcs industriels municipaux et les intégrer dans les projets de revitalisation.

De manière générale, nous invitons la Ville de Montréal à se doter d'un Plan d'action pour le développement industriel visant à encadrer l'ensemble des actions prises en faveur d'une relance

industrielle à Montréal. Cette politique devra d'abord porter sur les pistes d'interventions identifiées par la Commission du Conseil d'agglomération sur le développement économique, soit : la revitalisation des parcs industriels vétustes, la décontamination des sols, l'accessibilité des sites, la cohabitation avec le milieu résidentiel et l'information. Puis, inclure un volet visant à améliorer l'information et la promotion relatives aux parcs industriels tel que mentionné dans la Stratégie de développement économique 2011-2017. Une telle politique permettra de mieux coordonner les actions de l'ensemble des acteurs, tant au niveau international où Montréal International cherche à attirer des investissements directs étrangers qu'au niveau local où des CLD pourront s'assurer que les entreprises qui s'y installent sont adéquatement accompagnées.

RECOMMANDATION 6

Élaborer un Plan d'action pour le développement industriel à l'échelle municipale portant sur : la revitalisation des parcs industriels vétustes, la décontamination des sols, l'accessibilité des sites, la cohabitation avec le milieu résidentiel et l'information et la promotion relatives aux parcs industriels.

c. Mettre l'accent sur l'économie sociale

Le territoire montréalais compte un nombre grandissant d'entreprises liées à l'économie sociale. La contribution de ce type d'entreprises à la croissance économique montréalaise est importante :

« le chiffre d'affaires des entreprises d'économie sociale sur le territoire de l'île de Montréal est évalué à 2 milliards de dollars en 2007. Près de 3 600 établissements génèrent 61 500 emplois, soit 7 % de l'emploi total sur l'île de Montréal. Ces entreprises bénéficient de l'apport de 100 000 bénévoles participant aux conseils d'administration ou aux activités des établissements. Les principaux secteurs d'activité sont : santé et services sociaux (35 % des revenus); arts, culture et communications (13 % des revenus); loisirs, tourisme, hébergement et restauration (13 % des revenus); autres services (22 % des revenus) »⁹.

En 2009, cette contribution a été reconnue formellement par la Ville de Montréal par le truchement du *Partenariat en économie sociale pour un développement solidaire et durable* qui vise également à soutenir son épanouissement et à consolider son apport au développement durable de la métropole. Le partenariat s'inscrivait en complément des diverses stratégies municipales (pour la culture, le logement social, etc.), dont notamment la stratégie de développement économique *réussir@montréal* et devait donner lieu à un plan d'action s'étendant sur une période de cinq ans. On y annonçait alors fièrement : « Par la reconnaissance de l'économie sociale, Montréal se démarque d'autres métropoles en faisant de l'innovation sociale une clé de son développement »¹⁰.

Afin que ce partenariat fasse partie prenante des stratégies de développement de la Ville de Montréal, des mesures devaient être prises : l'économie sociale devait être explicitement inscrite dans le mandat du responsable du développement économique au Comité exécutif de la Ville, tandis que la Direction du développement économique devait être chargée de coordonner la mise en œuvre du partenariat.

De plus, il est difficile de mesurer les impacts de ce partenariat puisqu'aucun plan d'action explicite n'a été établi. La mise en œuvre du partenariat n'a pas fait l'objet de bilan non plus. Une première évaluation de la mise en place du partenariat devait pourtant être faite à l'occasion du renouvellement de la stratégie de

⁹ Un partenariat en économie sociale pour un développement solidaire et durable, à la p. 10. Ces informations sont tirées du rapport *Portrait statistique de l'économie sociale de la région administrative de Montréal*, Chaire de recherche du Canada en économie sociale, sous la direction de Marie J. Bouchard, no hors-série 2008-01, 2008. L'étude se réfère à la notion d'établissement plutôt qu'à celle d'entreprise et ces statistiques excluent le Mouvement Desjardins et la Coop fédérée.

¹⁰ Ibid.

développement économique *réussir@montréal*. Une évaluation à mi-parcours, également suggérée par le Partenariat, est aussi demeurée lettre morte.

Nous croyons que la valorisation du développement économique local passe notamment par la prise en considération de l'économie sociale et de ses acteurs. Il est donc essentiel que toute stratégie municipale sur le sujet intègre cette dimension. À cet égard et considérant l'importance de l'économie sociale pour le développement économique local, nous recommandons :

RECOMMANDATION 7

Faire le bilan du Partenariat sur l'économie sociale le plus rapidement possible, en collaboration avec les acteurs concernés. À la suite de ce bilan, établir un plan d'action précis qui permettra de remplir les objectifs ciblés par le Partenariat.

III. AMÉLIORER L'IMPACT DES ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL

Même si les principaux acteurs du DÉL (CLD, CDEC, SAJE) sont reconnus par la Stratégie de développement économique 2011-2017 à titre de partenaires municipaux à part entière, la Stratégie demeure toutefois floue quant au rôle qui leur est dévolu et ne précise pas d'orientations spécifiques pouvant régir leurs actions. Ces organisations constituent pourtant un réseau local de première ligne en soutien aux entreprises, investisseurs et entrepreneurs. Ils jouent ainsi un rôle pivot dans le soutien et le développement de l'entrepreneuriat, l'amélioration de l'offre de services et le maintien ou la revitalisation des zones de commerce et d'emplois, incluant notamment les parcs industriels. Trois des défis identifiés par la Stratégie.

Il a toutefois été constaté que ces organisations forment actuellement un réseau constitué d'un nombre élevé d'intervenants relativement peu intégrés, marqué par des chevauchements et un certain manque de coordination. La présente consultation réagit à ce constat en visant à identifier des pistes de solutions qui permettront de valoriser le DÉL ainsi que ses acteurs. Fait important à noter, le 22 novembre 2010, une motion d'appui au CDEC déposé par l'Opposition officielle a fait l'objet d'un appui unanime de la part du Conseil municipal de la ville de Montréal (annexe II). La présente consultation n'a donc pas comme objectif de remettre en question le rôle clé des acteurs du DÉL. Vision Montréal estime plutôt que l'enjeu de la structuration du réseau en est un de coordination verticale, notamment entre les orientations de l'agglomération et de la Ville jusqu'à leur déploiement local, tel que discuté dans la section précédente. Dans ce contexte, des actions peuvent néanmoins être entreprises qui permettront d'améliorer l'impact des organisations présentes sur le terrain, de préciser leur mandat et ainsi de mieux miser sur leurs forces.

a. Contribuer à un portrait complet et à jour des établissements et de l'emploi

L'un de principaux problèmes rencontrés lors de la mise en œuvre locale de l'actuelle politique de développement économique de Montréal consiste en la difficulté d'obtenir un portrait précis de l'économie montréalaise. Le Répertoire des emplois de Montréal (REM) a été abandonné il y a près de 10 ans. À l'époque, ce répertoire constituait une mine d'information précieuse pour les entrepreneurs et les intervenants du milieu économique. L'abandon de ce registre a mené à la mise sur pied de banques de données locales complémentaires, mises à jour là où les ressources humaines et financières le permettaient. Aucun effort concerté n'a été fait jusqu'à maintenant pour colliger ces informations additionnelles dans un fichier central qui pourrait être utilisé au niveau central ainsi qu'en soutien des intervenants locaux.

Nous croyons que détenir un portrait économique global et de qualité constitue un outil essentiel à la réussite de toute politique de développement économique à Montréal. À cet égard, les intervenants du DÉL, notamment les CLD et les CDEC, peuvent jouer un rôle de soutien important pour la Ville de Montréal. Afin d'alimenter le fichier d'entreprises, nous proposons que la Ville de Montréal explore divers moyens informatiques qui permettraient de maintenir à jour en temps réel un fichier d'information centralisé en misant sur les informations colligées par des acteurs externes tels que celles relatives aux nouveaux permis d'occupation émis par les CLD.

RECOMMANDATION 8

Créer un fichier central où les divers intervenants économiques du territoire pourront alimenter par l'inscription obligatoire des informations découlant de l'émission des permis d'occupation ou d'autres informations, le cas échéant.

Dans la même ligne d'idées, nous aimerions inviter la Ville de Montréal à procéder à une réévaluation du cadre de reddition de compte imposé aux CLD de l'île en fonction de son coût pour les acteurs

locaux et de sa pertinence pour la Ville. Les CLD sont soumis, et justement, à des exigences de reddition de compte élevées vis-à-vis de l'agglomération compte tenu de leur utilisation de deniers publics. Toutefois, de nombreux acteurs se sont plaints de la lourdeur de ces exigences en termes de ressources financières, humaines et administratives. Cette situation semble d'autant plus problématique que les données recueillies dans ces rapports sont sous-utilisées par la Ville de Montréal.

Une évaluation de la pertinence des exigences imposées aux CLD et de leur utilité pour la Ville de Montréal afin d'optimiser leur contribution au portrait de l'emploi et de l'économie de Montréal permettrait sûrement de diminuer le poids du processus tout en améliorant son impact. Bien sûr, les assouplissements proposés ne devrait pas empêcher l'obtention d'un bilan complet des actions et des résultats des organismes audités.

RECOMMANDATION 9

Optimiser les exigences de reddition de comptes et de préparation du rapport annuel requises des organismes locaux de développement économique afin qu'elles contribuent à peindre un portrait exact de l'économie montréalaise, tout en maintenant des standards de transparence élevés.

b. Atteindre un seuil critique des budgets et du personnel pour une meilleure performance

La multiplication des acteurs a bien sûr comme conséquence une division des budgets entre eux. Certains organismes se retrouvent donc avec des budgets jugés comme sous-optimaux et investissent une majorité de leur fonds dans la gestion administrative plutôt que dans l'économie locale elle-même. Afin d'accroître l'impact des organismes touchés, il y a lieu de s'interroger sur les moyens d'atteindre un seuil critique des budgets et du personnel de ces organismes. Pour ce faire, 3 moyens doivent être envisagés : (1) l'équité des services offerts à l'ensemble des citoyens québécois, (2) l'équité des services offerts aux citoyens sur le territoire même de la métropole et (3) une collaboration accrue, voire une mise en commun de certaines ressources, entre les organisations de plus petite taille.

i. Équité externe

Selon les données de l'administration, Montréal génère 36 % de l'activité économique québécoise, compte 34 % des emplois et 25 % des établissements de la province. Elle regroupe aussi la majorité des centres de recherche et représente 25 % de la population de la province. Pourtant, Montréal ne reçoit que 21 % (soit 12,7 M\$) de l'enveloppe budgétaire annuelle totale de 60,9 M\$ octroyée par le gouvernement du Québec aux CLD de la province. Cette proportion a été la même en ce qui a trait aux contributions annuelles additionnelles de 2008-2012¹¹.

Vision Montréal est d'avis qu'il est inacceptable que les organismes montréalais reçoivent une contribution inférieure au poids économique de l'agglomération. D'autant plus que le chômage y est un des plus élevés de la province, tandis que l'entrepreneuriat y atteint des taux moins élevés. Peu importe la proportion retenue — poids économique, proportion de l'emploi ou d'habitants — la part actuelle de 21 % accordée à Montréal doit être augmentée afin qu'elle puisse offrir aux citoyens de la métropole l'équité en termes de services offerts.

¹¹ Montréal 2025, *Le développement économique dans l'agglomération de Montréal : état de la situation*, présentation à la Commission permanente sur le développement économique et urbain et l'habitation, 13 mars 2012.

Dans son récent budget, le gouvernement du Québec a décidé de prolonger de 3 ans cette contribution annuelle additionnelle. Le partage de cette somme supplémentaire totale de 56,5 M\$ est présentement l'objet de négociations entre les municipalités et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), toutefois aucun changement n'est prévu dans le cadre de la nouvelle entente.

RECOMMANDATION 10

Demander au gouvernement du Québec, dans le cadre des négociations en cours, qu'il accorde à la Ville de Montréal une part minimale à hauteur de 25 % du financement total des CLD, soit la proportion de la population de l'île en regard de celle du territoire québécois.

ii. Équité interne

Il est également essentiel de garantir l'équité des services offerts sur le territoire même de la métropole. Un rapport de la firme Raymond Chabot Grant Thornton conclut à l'existence d'un déséquilibre marqué entre le financement des CLD de l'ex-Ville de Montréal et les CLD des ex-banlieues. Malgré les améliorations récentes du cadre de répartition, aujourd'hui basé sur 4 critères ayant un poids égal (établissements, emplois, population active et chômeurs), un écart persiste pour six CLD, tandis que sept CLD issus des ex-banlieues ne disposeraient pas d'un budget de fonctionnement adéquat (estimé à 500 000\$)¹². Ajoutant à ces écarts, certains arrondissements soutiennent les organismes du DÉL œuvrant sur leur territoire par des prêts de locaux par exemple, tandis que d'autres arrondissements n'en ont pas les moyens. Pour parvenir à une réelle équité, il est donc important de tenir compte de la contribution des arrondissements dans l'analyse de la dotation financière des organismes du DÉL.

RECOMMANDATION 11

Tendre vers l'équité en réduisant les écarts entre les différents CLD du territoire de Montréal, en fonction de l'étude de la dotation financière complète des organismes, incluant le soutien prodigué par les arrondissements.

iii. Miser sur la collaboration

Malgré la volonté de réduire les écarts d'un organisme à l'autre, il est possible que certaines entités ne détiennent toujours pas la masse critique nécessaire, tant au niveau des fonds que des ressources humaines à leur disposition, pour avoir un impact notable sur leur milieu. Des contraintes financières et humaines continueront de les restreindre. Dans ce contexte, l'union peut faire la force. La mise en commun des ressources financières et humaines de certains organismes afin de faire des économies d'échelle au niveau administratif peut être une piste envisageable pour décupler leur performance. Par exemple, le Réseau des CLD et des CDEC de Montréal s'est doté d'un service collectif de deuxième ligne en matière d'économie sociale. La reproduction de tels succès devrait être encouragée. Nous invitons donc la Ville de Montréal à procéder, en étroite collaboration avec les différents membres du réseau, à l'étude des opportunités de fusion, d'intégration ou de collaboration entre eux. Cette étude ne doit pas avoir comme objectif de réduire les ressources de certains organismes impliqués ou leur disparition. Il faut reconnaître dès le départ qu'ils ont chacun leur expertise propre et des connaissances essentielles au développement de leur territoire qu'il faut au contraire mettre à profit. Les critères d'intégration (selon une logique géographique, sur la base d'expertises complémentaires, etc.) devront aussi être choisis avec l'aval des acteurs concernés.

¹² Montréal 2025, *Le développement économique dans l'agglomération de Montréal : état de la situation*, présentation à la Commission permanente sur le développement économique et urbain et l'habitation, 13 mars 2012.

RECOMMANDATION 12

Identifier des moyens pour générer des synergies et des économies d'échelle dans les organismes du développement économique local de sorte à assurer leur pérennité et accroître leur impact.

En suivant ces trois étapes, la Ville de Montréal pourra bonifier les dotations financières des CLD et des CDEC de Montréal, assurer que les citoyens sont desservis équitablement par ces organismes et accroître la collaboration entre les intervenants de plus petite taille de manière à décupler leurs impacts.

IV. CONCLUSION

Les recommandations de ce mémoire visent d'une part à encourager la Ville de Montréal à se doter d'une stratégie de développement économique local axée sur une meilleure coordination à l'échelle municipale ainsi que la mise en valeur des secteurs industriel et de l'économie sociale. À cet effet, Vision Montréal recommande notamment de créer un guichet pour le développement économique local, un plan d'action spécifique à la revitalisation des parcs industriels ainsi qu'un plan d'action pour la mise en œuvre du *Partenariat en économie sociale*.

Dans un deuxième temps, ce mémoire propose des pistes de solutions pour améliorer l'impact des intervenants du DÉL. En procédant par étape et en poursuivant les principes d'équité et de collaboration mis de l'avant par Vision Montréal, la Ville de Montréal pourra s'assurer que les acteurs du réseau puissent propulser le développement économique local de la métropole.

Cette approche intégrée vise à redonner à la métropole un leadership et une cohésion qui permettront le rayonnement de l'activité économique montréalaise sur l'ensemble du territoire québécois. Notre démarche s'inscrit dans une vision proactive du développement économique de Montréal. Elle vient mettre fin aux hésitations, aux dédoublements des efforts qui caractérisent notre ville depuis trop d'années.

Nous espérons que ce mémoire contribuera à l'élaboration d'une vision d'ensemble porteuse de relance économique.

Annexe I - Motion sur la relance industrielle



Motion de l'Opposition officielle

Séance du Conseil du 20 février 2012

Motion visant la mise en place d'une stratégie de relance industrielle à Montréal

Attendu que l'emploi manufacturier a affiché un recul de 20,3 %, entre 2007 et 2011, sur l'Île de Montréal;

Attendu que pour les cinq prochaines années, sur les 17 milliards de dollars de chantiers compilés par la Commission de la construction du Québec, les investissements industriels ne représentent que 0,5 % du total;

Attendu que le rapport de la Commission du Conseil d'agglomération sur le développement économique, tenue en octobre 2010, concluait que des parcs industriels municipaux ne sont pas adaptés aux besoins des entreprises (faible desserte en transport en commun, hauteurs ou superficies ne répondant pas aux nouvelles normes, infrastructures vieillissantes ou à compléter, etc.);

Attendu que la stratégie de développement économique 2011-2017 dévoilée par l'administration Tremblay évoque la nécessité d'une stratégie de développement et de promotion des parcs industriels municipaux;

Attendu que le gouvernement du Québec est un partenaire essentiel à l'attraction et à la réussite des projets industriels;

Il est proposé par Réal Ménard

Appuyé par Chantal Rouleau

Que le Conseil de ville recommande la tenue d'un forum sur l'emploi manufacturier, en collaboration avec le gouvernement du Québec, comptant sur la participation de tous les partenaires socio-économiques de l'Île de Montréal;

Qu'à cette occasion, la Ville dévoile sa politique de développement industriel, annoncée lors du dépôt de la stratégie de développement économique 2011-2017, portant notamment sur la revitalisation des parcs industriels vétustes, la décontamination des sols, l'accessibilité des sites ainsi que la cohabitation avec le milieu résidentiel.

Annexe II – Motion sur la bonification du programme ClimatSol



Motion de l'Opposition officielle

Séance du Conseil du 16 avril 2012

Motion sur la bonification du programme ClimatSol

Attendu que Montréal a grandement bénéficié du programme ReviSols (1998-2005), notamment dans le cadre de 198 projets impliquant l'investissement de 2,6 milliards de dollars, au terme desquels 2,3 millions de mètres carrés de terrains furent réhabilités;

Attendu que les besoins actuels pour la réhabilitation des terrains sont estimés à 800 millions de dollars, et ce, pour une superficie d'environ 20 millions de mètres carrés dont le potentiel de développement, identifié au plan d'urbanisme, est l'équivalent de 6 % de la superficie de la ville de Montréal;

Attendu la présence plus importante de terrains contaminés dans certains secteurs de l'île de Montréal en raison des activités industrielles passées et actuelles, ce qui constitue une entrave au développement économique de Montréal;

Attendu que la vocation historique industrielle de l'Est de Montréal en fait un vaste secteur affecté sévèrement par l'héritage des anciennes industries lourdes, notamment en raison de la très forte teneur en substances polluantes, rendant ainsi de nombreux espaces inaptes à une requalification;

Attendu que le programme ClimatSol n'a jamais servi depuis 2008 au financement de la décontamination de terrains industriels à Montréal;

Attendu que le programme ClimatSol, en raison de sa complexité administrative, n'est pas parvenu à ce jour à répondre à la réalité particulière de Montréal.

Il est proposé par Réal Ménard

Appuyé par Chantal Rouleau

Que le Conseil demande au gouvernement du Québec de bonifier le programme ClimatSol de manière à :

- éliminer la notion de plafonnement des subventions à 1 million de dollars;
- établir le montant maximal de la subvention pour un projet à un montant équivalent à 10 % de l'enveloppe globale du programme;
- fixer à 50 % les coûts de réhabilitation admissibles, y compris les frais liés à l'élimination ou à la valorisation hors site des sols contaminés;
- rendre admissibles à la subvention, les surcoûts occasionnés par la mise en œuvre des mesures de réduction des gaz à effet de serre et d'efficacité énergétique des bâtiments.

Annexe III - Motion d'appui aux CDEC



Motion de l'Opposition officielle

Séance du Conseil du 22 novembre 2010

Motion d'appui aux CDEC

Considérant qu'au cours des 25 dernières années, la Ville de Montréal a collaboré activement à la mise en place d'un réseau de développement économique local;

Considérant que ce réseau de développement économique local est composé de neuf Centres locaux de développement (CLD) et de neuf Corporations de développement économique et communautaire (CDEC) qui regroupent et mobilisent des gens d'affaires, des organismes communautaires et d'économie sociale, des syndicats, des institutions scolaires, des institutions de la santé, des résidents et des élus;

Considérant que le mode de gouvernance des CLD et des CDEC est conforme aux dispositions de la *Loi sur le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation* (L.R.Q., chapitre M-30.01);

Considérant que ce réseau de développement économique local offre un large éventail de services destinés à soutenir le démarrage et la croissance des entreprises favorisant ainsi la création et le maintien des emplois sur l'ensemble du territoire de l'île de Montréal;

Considérant que la mise en place de ce réseau de développement économique local est une stratégie gagnante pour la Ville de Montréal et ses arrondissements ainsi que pour les villes reconstituées, tant en termes de résultats quantitatifs en matière de création d'entreprises et d'emplois qu'en termes de concertation vers un développement durable sur les plans économique, culturel et social;

Considérant que la consolidation de ce réseau de développement économique local est une priorité de la Stratégie de développement économique 2005-2010 : réussir@montréal;

Il est proposé par Louise Harel

Appuyé par Laurent Blanchard

Que le conseil de ville de Montréal affirme son soutien au réseau de développement économique local de l'île de Montréal, qu'elle reconnaisse l'apport considérable de ce réseau au développement la communauté montréalaise et qu'elle recommande au Conseil d'agglomération de confier à la Commission de l'agglomération sur le développement économique le mandat d'étudier, dès le début de l'année 2011, les moyens de mise en œuvre de la valorisation du développement économique local au sein de la Stratégie de développement économique de Montréal.

Annexe IV - Liste des recommandations

Volet 1 : Formuler une stratégie municipale du développement économique local

RECOMMANDATION 1

Créer un guichet pour le développement économique local au sein du Service du développement économique de Montréal pour agir comme point de référence pour les entreprises et investisseurs, améliorer la coordination de la mise en œuvre des politiques de DÉL et les interventions des acteurs locaux et préciser le portrait économique montréalais afin d'informer la prise de décision économique des élus.

RECOMMANDATION 2

Reconnaître le rôle et l'apport de l'ensemble des acteurs du DÉL, omis dans la Stratégie de développement économique de Montréal, en les associant à toute politique de développement local.

RECOMMANDATION 3

Adapter le programme ClimatSol à la réalité de Montréal en levant le plafonnement des subventions à 1 M\$ et l'établissement du montant maximal de l'appui financier pour un projet à 10 % de l'enveloppe globale du programme.

RECOMMANDATION 4

Accroître la capitalisation du Fonds de développement de l'Est, notamment en invitant les gouvernements provincial et fédéral à s'y joindre.

RECOMMANDATION 5

Reconnaître l'importance du rôle joué par les intervenants du DÉL en termes d'amélioration de l'employabilité et de la réduction des pénuries de main d'œuvre essentielles à la revitalisation des parcs industriels municipaux et les intégrer dans les projets de revitalisation.

RECOMMANDATION 6

Élaborer un Plan d'action pour le développement industriel à l'échelle municipale portant sur : la revitalisation des parcs industriels vétustes, la décontamination des sols, l'accessibilité des sites, la cohabitation avec le milieu résidentiel et l'information et la promotion relatives aux parcs industriels.

RECOMMANDATION 7

Faire le bilan du Partenariat sur l'économie sociale le plus rapidement possible, en collaboration avec les acteurs concernés. À la suite de ce bilan, établir un plan d'action précis qui permettra de remplir les objectifs ciblés par le partenariat.

Volet 2 : Améliorer l'impact des acteurs du DÉL

RECOMMANDATION 8

Créer un fichier central où les divers intervenants économiques du territoire pourront alimenter par l'inscription obligatoire des informations découlant de l'émission des permis d'occupation ou d'autres informations, le cas échéant.

RECOMMANDATION 9

Optimiser les exigences de reddition de comptes et de préparation du rapport annuel requises des organismes locaux de développement économique afin qu'elles contribuent à peindre un portrait exact de l'économie montréalaise, tout en maintenant des standards de transparence élevés.

RECOMMANDATION 10

Demander au gouvernement du Québec, dans le cadre des négociations en cours, qu'il accorde à la Ville de Montréal une part minimale à hauteur de 25% du financement total des CLD, soit la proportion de la population de l'île en regard de celle du territoire québécois.

RECOMMANDATION 11

Tendre vers l'équité en réduisant les écarts entre les différents CLD du territoire de Montréal, en fonction de l'étude de la dotation financière complète des organismes, incluant le soutien prodigué par les arrondissements.

RECOMMANDATION 12

Identifier des moyens pour générer des synergies et des économies d'échelle dans les organismes du développement économique local de sorte à assurer leur pérennité et accroître leur impact.